

## Communiqué de **Presse**

Saint-Beauzire, le 21 juin 2023

# Ouverture de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les actions Vilmorin & Cie suivie d'un possible retrait obligatoire

- L'Offre Publique d'Achat Simplifiée déposée par Limagrain sur les actions Vilmorin & Cie est jugée conforme par l'Autorité des marchés financiers
- L'Offre sera ouverte du 22 juin 2023 au 17 juillet 2023 inclus
- Le prix de 62,60 euros par action fait ressortir une prime de 45,4 % par rapport au dernier cours de clôture précédant l'annonce de l'Offre et de 36,7 %<sup>1</sup> par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 60 derniers jours de bourse
- L'Offre est jugée favorable aux intérêts de Vilmorin & Cie, de ses Actionnaires et de ses salariés par le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie
- Bpifrance Participations, premier Actionnaire de Vilmorin & Cie après le Groupe Limagrain, apportera à l'Offre sa participation dans Vilmorin & Cie, laquelle représente 5,71 % du capital de la Société
- Limagrain a l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire si les Actionnaires minoritaires ne représentent pas plus de 10 % du capital et des droits de vote à l'issue de l'Offre

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a déclaré conforme le 20 juin 2023 l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par Limagrain Participations² sur les actions de Vilmorin & Cie, et a publié le 21 juin 2023 un avis d'ouverture de l'Offre, pour une période effective du 22 juin 2023 au 17 juillet 2023 inclus. La note d'information de Limagrain et la note en réponse de Vilmorin & Cie, telles que visées par l'AMF le 20 juin 2023 (visas n°23-234 et 23-235), sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org), de Vilmorin & Cie (www.vilmorincie.com/fr) et de Limagrain (www.limagrain.com).

Le prix d'Offre de 62,60 euros par action a été établi en appliquant une approche de valorisation multicritères et reflète notamment une prime de 45,4 % par rapport au dernier cours de clôture précédant l'annonce de l'Offre le 27 avril 2023, et une prime de 36,7 %¹ par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 60 derniers jours de bourse précédant l'annonce de l'Offre.

L'Offre vise à permettre à Limagrain de retrouver une plus grande liberté dans ses choix stratégiques, notamment en ce qui concerne ses activités semences. Dans un marché très concurrentiel et un environnement macro-économique incertain, le développement de Vilmorin & Cie exige des investissements significatifs qui seront plus aisément décidés et menés à bien en tant que société non cotée.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie a mis en place un comité ad hoc composé exclusivement d'Administrateurs non-liés à l'Initiateur afin de superviser les travaux de l'expert indépendant et de proposer au Conseil d'Administration un projet d'avis motivé sur l'Offre.



## Communiqué de **Presse**

Conformément à l'article 261-1 du règlement général de l'AMF, le Cabinet Finexsi a été mandaté en qualité d'expert indépendant par le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie, avec pour mission d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du retrait obligatoire éventuel. L'expert indépendant a conclu que les termes de l'Offre sont équitables pour les Actionnaires de la Société, en ce compris dans le cadre d'un retrait obligatoire.

Le 26 mai 2023, ayant pris connaissance des travaux du comité ad hoc et des conclusions de l'expert indépendant, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie a rendu un avis motivé favorable et unanime sur l'Offre en considérant que celle-ci est dans l'intérêt de la Société, de ses Actionnaires et de ses salariés, et a ainsi recommandé aux Actionnaires de Vilmorin & Cie d'y apporter leurs titres. Bpifrance Participations, filiale de la Banque Publique d'Investissement et premier Actionnaire de Vilmorin & Cie après le Groupe Limagrain, a décidé, le 30 mai 2023, qu'il apporterait à l'Offre sa participation dans Vilmorin & Cie, laquelle représente 5,71 % du capital de la Société.

L'Offre étant réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233 - 1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, elle ne sera pas réouverte à la suite de la publication par l'AMF du résultat de l'Offre.

Au 20 juin 2023, Limagrain détient 77,37 % du capital et 86,31 % des droits de vote théoriques de Vilmorin & Cie.

Dans la mesure où les actions Vilmorin & Cie non apportées à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de la société, Limagrain a l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire, et ce, dans les 3 mois à compter de la clôture de l'Offre.

Afin de faciliter l'information des Actionnaires, un numéro vert, gratuit depuis un poste fixe, est à la disposition des Actionnaires individuels de Vilmorin & Cie pour toute question concernant l'Offre (en français uniquement) durant la période d'ouverture (du 22 juin 2023 au 17 juillet 2023), du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 : **0 805 650 064**.

D.F. King Ltd agit en tant qu'agent d'information auprès des Actionnaires institutionnels de Vilmorin & Cie (contact : M. David CHASE LOPES, Managing Director, EMEA).

#### À propos

Limagrain est une coopérative agricole et un groupe semencier international détenus par 1 300 agriculteurs installés en Limagne Val d'Allier (au centre de la France). Présent dans 49 pays et rassemblant plus de 9 000 collaborateurs, le Groupe sélectionne, produit et commercialise des semences de grandes cultures, des semences potagères et des produits agroalimentaires avec les marques : LG, Vilmorin, Hazera, Harris Moran, Jacquet, Brossard. www.limagrain.com - #Limagrain

### **Contacts presse:**

Image 7

Anne-France Malrieu - 06 89 87 61 18 Sergio de la Calle - 06 69 58 42 34 <a href="mailto:limagrain@image7.fr">limagrain@image7.fr</a>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Selon les calculs réalisés par l'expert indépendant Finexsi.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Entité contrôlée intégralement par la Société Coopérative Agricole Limagrain, détenant au total, avec d'autres entités Limagrain agissant de concert avec elle (Limagrain, GLH et Sélia), 77,37 % du capital et 86,31 % des droits de vote de Vilmorin & Cie au 20 juin 2023.



### Communiqué de **Presse**

#### Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'Offre ne sera réalisée que conformément à la documentation d'Offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'Offre et a été déclarée conforme par l'AMF. Toute décision relative à l'Offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'Offre. Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une règlementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Limagrain décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit. En application du règlement d'exécution (UE) 2016/1055 de la Commission du 29 juin 2016 établissant des normes techniques d'exécution relatives aux modalités techniques de publication et de report des informations privilégiées conformément au règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil, le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations privilégiées et a été communiqué au diffuseur agréé de Vilmorin & Cie.